

Cergy, le 19 OCT. 2023

Expéditeur : CDVO / SMBO95

MONSIEUR DOMINIQUE RITZ
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION BASSIN DE LA SEINE
18 QUAI D'AUSTERLITZ
75013 PARIS

**Direction de l'Environnement,
du Développement Durable
et de l'Agriculture**

D23-DEDDA-4151



Affaire suivie par : Line Fournel
tél : 01 34 25 39 52
courriel : line.fournel@valdoise.fr

Objet : demande d'autorisation environnementale : projet de mise à gabarit européen de l'Oise entre Compiègne et Creil (60) – MAGEO

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 2 août 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de son instruction par les services de l'Etat pour votre projet mentionné en objet. Nous tenions à vous faire part de notre très désagréable surprise de ne pas avoir pas été saisis pour donner un avis sur ce projet. De même, l'Entente Oise-Aisne, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) pourtant directement concerné en tant que collectivité gémapienne et donc saisi de droit au titre du Code de l'Environnement, n'a pas été sollicité à ce stade de la procédure.

Nous souhaitons vous rappeler que, depuis 2013, nous vous avons assuré de notre soutien dans ce projet à condition d'obtenir de votre part des mesures complémentaires pour lutter contre les inondations dans le département du Val d'Oise. Nos dernières interrogations, qui avaient fait l'objet d'un courrier co-signé avec l'Entente Oise Aisne le 19 avril 2021, portaient sur deux points :

- La garantie que le projet n'apporterait pas d'inondations supplémentaires sur le Val d'Oise en cas de crue en visant *a minima* la neutralité hydraulique,
- Votre engagement à participer financièrement au programme de travaux du SMBO afin de compenser l'accélération de l'érosion des berges dans le Val d'Oise (mise en évidence dans votre étude d'impacts).

A ce jour, l'Entente Oise-Aisne estime que la maîtrise complète des impacts hydrauliques du projet passe uniquement par une gestion fine de ses ouvrages mais nous fait part de ses fortes réserves sur la disponibilité des moyens de prédiction permettant le niveau de précision et de fiabilité nécessaire. Par ailleurs, le SMBO a pris acte de votre volonté d'assurer une compensation financière pour ses travaux de lutte contre l'érosion et vous en remercie. Il reste à définir plus précisément les montants à envisager et à formaliser cet accord dans une convention à établir ensemble.

Nous vous invitons à nous apporter des éléments de réponse sur ces points, en prévision de l'enquête publique à venir à laquelle nous ne manquerons pas de participer. Nos collectivités resteront mobilisées, exigeantes et attentives à ce que les intérêts du territoire et de ses habitants soient pris en compte et respectés dans la réalisation de ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte du
Bassin de l'Oise en Val-d'Oise
Conseiller Départemental

Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Conseil
Départemental du Val-d'Oise

